



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SAMNA / MNA Pass

Dispositif Protection de l'Enfance

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| SOMMAIRE | 2 |
| L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGE DU RESEAU NATIONAL PEP | 3 |
| PRÉSENTATION DU SERVICE | 5 |
| – AGREMENT..... | 5 |
| – PRICIPAUX AXES DU PROJET | 5 |
| LE PUBLIC ACCOMPAGNE | 6 |
| – ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES MINEURS ACCOMPAGNES..... | 6 |
| – REPARTITION PAR LIEUX OU TYPE D'ACCOMPAGNEMENT | 7 |
| – NOMBRES D'ACCOMPAGNEMENTD EFFECTUES POUR LA DEMANDE ET L'OBTENTION DES DOCUMENTS | 8 |
| L'ACTIVITÉ & L'ORGANISATION DU SERVICE ... | 9 |
| – LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE..... | 9 |
| – L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES..... | 9 |
| – L'ORGANISATION DU SERVICE | 10 |
| – EVOLUTION, POINTS FORTS..... | 10 |
| TRAVAILLER EN PARTENARIAT | 12 |
| – LE SEAMNA (SERVICE D'EVALUATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNES°) | 12 |
| – LES STRUCTURES D'ACCUEIL MNA..... | 12 |
| RESSOURCES HUMAINES..... | 13 |
| PERSPECTIVE POUR L'ANNÉE 2023 | 14 |
| CONCLUSION | 15 |

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 23.800 salariés, disposent de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent 900 millions d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 1500 usagers et familles, accompagnés et 425 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

PRÉSENTATION DU SERVICE

AGREMENT

Le MNA Pass s'inscrit dans le cadre d'une convention partenariale 2021-2022 entre le département du Rhône et l'ADPEP69/ML suite à une délibération n° 026-02 du 10-07-2020. Elle fait suite à la délibération n° 023-02 du Conseil départemental du Rhône en date du 14 décembre 2018 et concerne l'adaptation du dispositif de protection de l'enfance au regard des nouveaux besoins du Département en matière d'accueil et d'accompagnement des MNA.

PRICIPAUX AXES DU PROJET

Le département accueille au titre de sa mission de protection de l'enfance des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Ces derniers doivent être accompagnés pour leurs démarches auprès des ambassades et consulats d'origine afin d'obtenir les documents d'identité nécessaires à la réalisation d'une demande de titre de séjour auprès de la préfecture.

Les objectifs de l'accompagnement sont les suivants :

- Garantir l'organisation optimale de la démarche, jusqu'à l'obtention des documents d'identité ;
- Veiller au respect du droit des mineurs et à la confidentialité des informations les concernant, dans le cadre des démarches engagées.
- Assurer un accompagnement visant à s'assurer du respect du droit des mineurs lors des rendez-vous au sein des ambassades.
- Garantir la sécurité des mineurs dans le cadre des accompagnements physiques aux ambassades.

Pour cela, nous rendons compte régulièrement de l'avancée des démarches pour chacun des jeunes au Département.

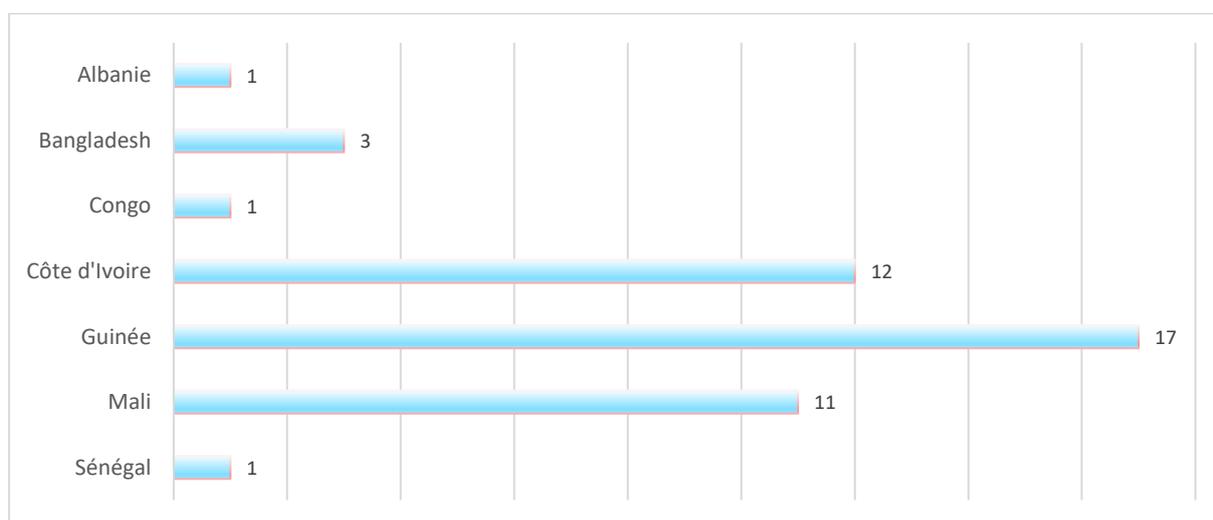
LE PUBLIC ACCOMPAGNE

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES MINEURS ACCOMPAGNES

Durant l'année 2022, le MNA Pass a accompagné 46 jeunes :

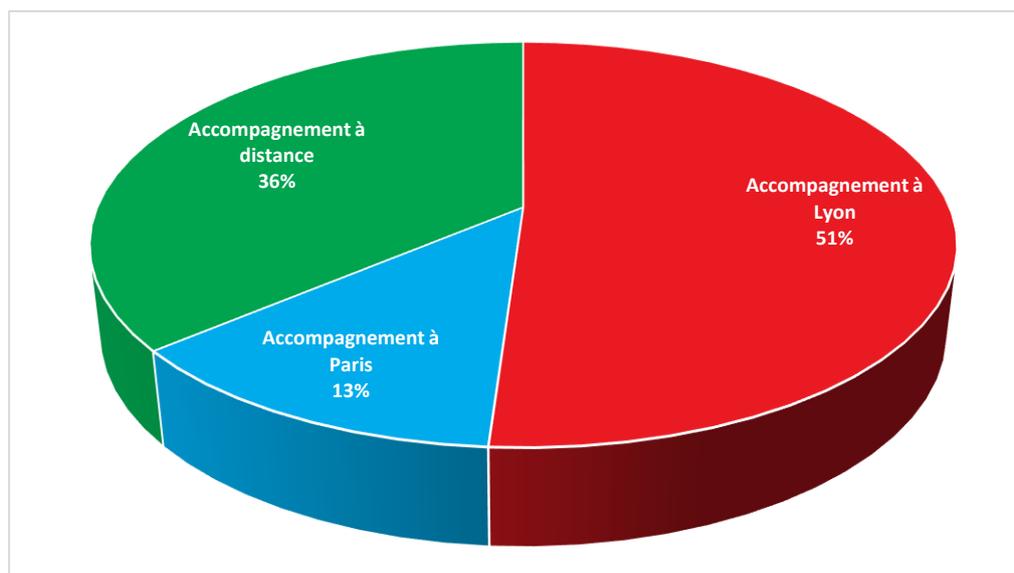
- 36 jeunes ont obtenu leur pièce d'identité ;
- 6 jeunes sont toujours dans l'attente de leur pièce d'identité au 31 décembre 2022 ;
- 1 dossier en litige, le jeune étant majeur, il règle lui-même le litige, nous avons clos le dossier ;
- 3 jeunes ont obtenu leur pièce d'identité, mais sont en attente de légalisation au 31 décembre 2022.

RÉPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS PAR AMBASSADE OU CONSULAT



L'origine géographique des jeunes accompagnés est un facteur très important dans la prise en charge, car le type d'accompagnement et le lieu d'accompagnement dépendent de l'organisation sur le territoire français de chaque ambassade.

REPARTITION PAR LIEUX OU TYPE D'ACCOMPAGNEMENT



- ▶ 51 % des accompagnements se sont faits à Lyon dans les consulats,
- ▶ 13 % des accompagnements se sont faits à Paris dans les ambassades,
- ▶ 36 % des accompagnements se font faits à distance

- **24 jeunes ont été accompagnés à Lyon dans leur consulat dont :**
 - 11 Maliens
 - 12 Ivoiriens
 - 1 Sénégalais
- **6 jeunes ont été accompagnés à Paris dans leur ambassade dont :**
 - 3 Bangladais
 - 1 Sénégalais
 - 1 Albanais
 - 1 Congolais
- **17 jeunes ont été accompagnés à distance :**
 - 17 Guinéens

En comparaison des années précédentes :

- En 2019, nous avons accompagné 98 jeunes ;
- En 2020, nous avons accompagné 66 jeunes ;
- En 2021, nous avons accompagné 104 jeunes ;
- En 2022, nous avons accompagné 46 jeunes.

Cette différence s'explique pour différentes raisons :

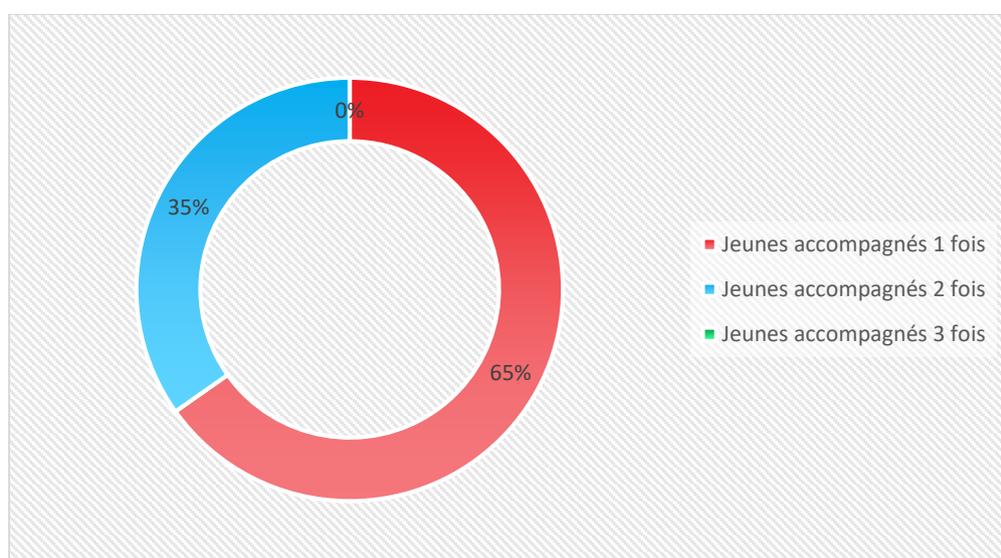
D'une part, par l'absence en congé maternité de fin février et fin décembre 2022, de l'assistante sociale du service qui s'occupe de l'ensemble des démarches. Son remplacement a été réalisé par glissement de poste de l'éducatrice affecté au MNA Sas (augmentation de son temps en ETP sur le MNA Pass).

L'assistante sociale avait anticipé sa future absence et dans l'éventualité de recevoir sur 2022 des dossiers à traiter en urgence de la part du SEAMNA.

D'autre part, les démarches sont de plus en plus complexes auprès des ambassades et des consulats : changement de processus, nouveaux documents...

Ces changements nécessitent plus de temps de préparation des dossiers, la dématérialisation permet de limiter les trajets, mais le renforcement des procédures en rajoute en parallèle.

NOMBRES D'ACCOMPAGNEMENTS EFFECTUES POUR LA DEMANDE ET L'OBTENTION DES DOCUMENTS



Si le nombre de jeunes accompagnés est de 46, le nombre d'accompagnements au total a été de 62 puisque 16 jeunes ont été accompagnés 2 fois.

Il est à noter qu'en 2021, 83 % des jeunes ont été accompagnés une seule fois, 17 % deux fois.

En 2022, 65 % des jeunes ont été accompagnés 1 fois, 35 % deux fois.

Cette augmentation du nombre de déplacements s'explique par le renforcement des démarches qui nécessitent une double intervention.

L'ACTIVITÉ & L'ORGANISATION DU SERVICE

LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE

Le MNA Pass a fonctionné du lundi au vendredi durant toute l'année 2021.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

L'accompagnement des jeunes se fait en 4 grandes étapes distinctes :

- **La réception des documents nécessaires à la demande :**

Dans un premier temps, le SEAMNA transmet au MNA Pass le dossier des jeunes contenant tous les documents nécessaires (extrait d'acte de naissance, jugement supplétif, autorisation parentale, autorisation d'accompagnement de démarches, etc.)

Dans un deuxième temps, les travailleuses sociales du MNA Pass vérifient que tous les documents transmis sont bien conformes aux exigences de l'ambassade concernée.

- **La constitution du dossier de demande :**

Les travailleuses sociales du MNA Pass se rendent dans le lieu de vie du jeune concerné (foyer, appartement ou siège de l'association gestionnaire) et accompagnent le jeune au montage du dossier. Comme mentionné dans le cahier des charges du Conseil Départemental, le MNA Pass attache une grande importance à laisser le jeune acteur de ses démarches. Selon les ambassades ou les consulats, le dossier de demande peut être informatique ou papier.

- **L'accompagnement physique des jeunes :**

Selon le degré d'autonomie des jeunes, les travailleuses sociales vont chercher le mineur sur son lieu d'accueil où lui donnent rendez-vous à la gare SNCF ou devant le consulat s'il est à Lyon. Elles accompagnent ensuite le jeune physiquement soit à l'ambassade à Paris soit au consulat à Lyon. Dans la mesure du possible, le service essaie d'organiser un maximum d'accompagnements collectifs afin de réduire les déplacements et notamment sur Paris.

- **La réception des documents :**

Selon l'organisation de chaque ambassade, la réception du document d'identité peut se faire de 3 façons :

- Déplacement avec le jeune à Lyon ou Paris ;
- Déplacement sans le jeune à Lyon ;
- Réception par courrier.

Ensuite, nous transmettons les documents d'identité au SEAMNA ou nous les transmettons directement aux jeunes lorsque celui-ci est majeur au moment de la réception.

Nous récupérons 4 types de documents :

- Un passeport (Côte d'Ivoire, RDC, Bangladesh, Libéria, Gambie, Cameroun, Tunisie, Égypte, Albanie)

- Une carte consulaire (Guinée, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Cameroun, Congo,)
- Une carte d'identité (Pakistan, Sénégal, Guinée, Maroc, Albanie)
- Légalisation (Guinée, Bangladesh)

Toutes les semaines nous informons le SEAMNA des démarches effectuées par un mail récapitulatif.

L'ORGANISATION DU SERVICE

Le service est installé sur le site de VERNAY (69430).

Les moyens spécifiques alloués sont :

- 1 bureau avec accès internet et placard sécurisé,
- 2 téléphones portables,
- 2 ordinateurs portables,
- 1 véhicule de service,

EVOLUTION, POINTS FORTS

- Évolution des démarches auprès des ambassades - consulats :

Les changements notables de cette année 2022 sont la mise en place de nouvelles démarches incombant au service MNA Pass. Ces changements ont été chronophages afin de s'approprier ces procédures et de les mettre en œuvre.

Pour la Guinée : Obtention de la carte consulaire, puis nouvelle démarche en 2022, il est demandé de procéder à une démarche de légalisation en plus de la carte consulaire : Légalisation devenue obligatoire depuis début 2022 sinon, la préfecture ne délivre plus le récépissé du titre de séjour.

Pour ce faire, il faut créer une demande sur le site internet de l'ambassade, en scannant les documents du jeune ainsi que sa carte consulaire. Une fois la demande validée par l'ambassade, il faut envoyer les documents originaux par courrier à l'ambassade en lettre recommandée, et attendre qu'elle renvoie les papiers légalisés. Cela a nécessité une nouvelle organisation afin de répondre au mieux à cette nouvelle prérogative.

Pour la Côte d'Ivoire : Obtention du passeport, puis nouvelle démarche en 2022, il est demandé de procéder à une demande de carte consulaire en plus du passeport. Ceci est devenu obligatoire.

Pour le Pakistan : Depuis début 2022, il y a obligation de faire légaliser l'acte de naissance auprès de l'ambassade à Paris avant de pouvoir faire la demande de carte d'identité.

Pour le Bangladesh : Depuis 2022, un certificat de citoyenneté doit être estampillé par l'ambassade de Paris pour l'obtention la légalisation en plus du passeport (certificat de citoyenneté avec photo en provenance du pays).

Pour l'Albanie : Obtention du passeport, puis nouvelle démarche en 2022, il est demandé de procéder à la demande de la carte d'identité, car l'un ne va plus sans l'autre. De plus, un déplacement à Paris s'avère nécessaire pour récupérer la carte d'identité, car l'ambassade ne l'envoie pas par la poste.

Afin de réaliser toutes ces démarches, il y a en amont tout un travail de vérification des documents, de recherches et de rapports de la PAF à analyser. Des navettes régulières de ces documents et rapports sont réalisées entre le SEAMNA et le MNA Pass.

- **Évolution et renforcement du partenariat :**

Le service MNA Pass a été régulièrement sollicité par le SEAMNA par mail, par téléphone afin d'apporter son expertise dans le traitement des documents.

Nous notons également que différents foyers et structures sollicitent également le service MNA Pass pour des explications ou des demandes de vérifications.

Certains jeunes sollicitent directement le service afin d'obtenir des réponses sur les différents processus administratifs.

Le SAMNA est de plus en plus reconnu et sollicité sur ces missions d'expertises.

- **Points forts :**

Le choix réalisé en 2021 de positionner deux professionnels sur le service MNA Pass est concluant. D'une part, l'éducatrice par augmentation de son temps en ETP sur le MNA Pass a assuré une continuité dans le traitement des dossiers. Ces derniers, ayant tous été traités en temps et en heure sans aucun retard dans les dossiers expédiés par le SEAMNA.

De plus le service ne repose plus sur les compétences et connaissances d'une seule personne.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

LE SEAMNA (SERVICE D'ÉVALUATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS)

C'est en étroite collaboration avec le SEAMNA que nous conduisons notre mission. Les professionnelles du MNA Pass sont en lien régulier avec les travailleurs sociaux référents des jeunes ainsi qu'avec la gestionnaire administrative référente.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL MNA

Le MNA Pass est bien identifié par toutes les structures accueillant les MNA. Les professionnels se connaissent bien, la communication est fluide et l'organisation des rencontres des jeunes pour établir le dossier de demande est facilitée. L'expertise du MNA Pass est reconnue par tous.

RESSOURCES HUMAINES

En avril 2021, dans le cadre de la reprise du MNA Sas à moyen constant, nous avons procédé à un redéploiement des postes entre le SAMNA / MNA Pass / MNA Sas.

Cette réorganisation a permis de constituer un binôme intervenant à la fois sur le MNA Pass et le MNA Sas à 0.5 ETP chacune.

La travailleuse sociale a, à partir d'avril 2021, pu former une autre professionnelle à la gestion du MNA Pass. Ceci a permis, lors du départ en congé maternité de l'assistante sociale du MNA Pass, d'une prise de poste immédiate sans contrainte de formation.

PERSPECTIVE POUR L'ANNÉE 2023

Le MNA Pass est maintenant installé dans un fonctionnement stabilisé. Ses missions sont claires et bien définies. La communication avec le SEAMNA, les structures d'accueil MNA et les jeunes concernés est fluide.

Les professionnelles du service ont pris leurs marques, elles sont très clairement identifiées par l'ensemble des ambassades et consulats.

L'expérience acquise par la travailleuse sociale en poste depuis la création de ce service a pu être transmise à une autre professionnelle. Ainsi, la continuité du fonctionnement est sécurisée par la constitution d'un binôme de professionnels.

L'efficacité de ce service est avérée, les jeunes et les partenaires se disent très satisfaits de la mise en œuvre de ces missions.

Nous souhaitons réaliser une enquête de satisfaction auprès de nos différents partenaires en 2022. Elle n'a pu être réalisée dans cette période de mouvement du personnel. Nous la réaliserons au premier trimestre 2023.

CONCLUSION

Aucune année ne se ressemble :

- En 2019, création du service avec un nombre de dossiers à traiter en urgence. Un temps plein n'était pas suffisant.
- En 2020, du fait de la crise sanitaire, de nombreux dossiers n'ont pas pu être traités ;
- En 2021, la plupart des démarches ont pu être effectuées de nouveau, avec une l'augmentation significative du nombre de dossiers traités ;
- En 2022, de nouvelles missions ont été confiées au MNA Pass avec la légalisation des documents pour de nombreux pays, ce qui a engendré des démarches supplémentaires.

La comparaison des chiffres d'une année sur l'autre est difficilement interprétable compte tenu des changements permanents et de l'évolution des différentes modalités administratives qui apparaissent chaque année.

Le pilotage du service MNA Pass est complexe par manque de visibilité sur les dossiers à venir et à traiter. Le MNA Pass fait preuve de souplesse et d'adaptabilité afin de poursuivre sa mission en s'adaptant aux nombreux changements.